

Corseaux, décembre 2018



Greffe municipal
Rue du Village 4
1802 Corseaux

Aux mandataires des listes déposées
pour l'élection complémentaire
du 10 février 2019

Affaire traitée par : Corinne Pilloud
N/réf. : 11401 - CP
V/réf. :

Election complémentaire d'un-e conseiller-ère municipal-e le 10 février 2019 **Instructions pour le dépôt des listes et invitation au tirage au sort**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le formulaire de dépôt des listes. Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ⇒ les listes doivent être déposées en mains propres avant le lundi 17 décembre 2018 à 12h00
- ⇒ chaque liste doit porter un intitulé (dénomination de liste)
- ⇒ un seul siège est à pourvoir ; les listes peuvent néanmoins comporter un nombre de candidats supérieur
- ⇒ chaque liste doit être parrainée par trois personnes au moins (signataires)
- ⇒ les candidat-e-s et les signataires, suisses ou étrangers, doivent obligatoirement être inscrits au rôle des électeurs de la commune le jour du scrutin.

Par ailleurs, nous vous informons que le tirage au sort des numéros d'ordre des listes aura lieu

le lundi 17 décembre 2018 à 12h00
au Greffe municipal, rue du Village 4.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), cette opération sera effectuée en présence du président du Bureau électoral.

Le mandataire de chaque liste est prié d'y assister ou de s'y faire représenter. En cas d'absence, le tirage au sort aura tout de même lieu.

Pour le surplus, les dispositions de l'arrêté de la Préfecture du district Riviera - Pays-d'Enhaut du 26 novembre 2018 demeurent applicables, notamment en ce qui concerne les voies de recours.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Commune de Corseaux
la secrétaire municipale

Corinne Pilloud

